

37. Bien que plusieurs orateurs aient souligné l'influence heureuse que peut exercer sur le domaine économique la détente déjà enregistrée sur le plan politique, il faut reconnaître que le secteur économique subit l'influence de forces indépendantes des facteurs politiques et qui parfois les précèdent, comme le montre l'exemple des relations entre certains Etats et les sociétés étrangères. Le monde traverse une période de profonde instabilité économique, par de graves difficultés commerciales et monétaires, par la détérioration des termes de l'échange et l'agitation ouvrière, cependant que la situation dans le domaine de l'agriculture, en particulier des céréales, et dans celui de l'énergie est un sujet de préoccupation pour les gouvernements, et que la détérioration de l'environnement suscite des inquiétudes. Ces difficultés ont amené les Etats à adopter des mesures économiques extraordinaires et à resserrer graduellement les liens économiques qui les unissent; on peut noter d'ores et déjà des signes d'amélioration puisque le commerce mondial a continué d'augmenter et que le volume des échanges de certains produits présentant de l'intérêt pour les pays en voie de développement s'est accru. Cependant, l'inflation continue de constituer un problème majeur tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement. L'économie devrait, semble-t-il, reposer sur de nouvelles structures qui permettraient aux Etats d'asseoir leur collaboration sur des bases solides et adaptées aux réalités de la situation.

38. La détermination, sur le plan international, des principaux problèmes qui pèsent sur la communauté mondiale constitue un progrès dans ce sens. On peut citer aussi les négociations commerciales du GATT qui ont eu lieu lors de la réunion ministérielle de Tokyo, ainsi que les entretiens d'Helsinki et de Genève dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. D'autre part, dans le domaine monétaire, la réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI à Nairobi et les négociations dont elle doit être suivie ne peuvent que présenter un grand intérêt pour rapprocher les points de vue des pays. Dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture, l'effort international s'organise également, comme l'attestent les travaux du PNUE et l'analyse de la situation mondiale des céréales effectuée par la FAO. Enfin, le Congrès mondial de la population qui doit se tenir en 1974 à Bucarest examinera l'une des questions les plus importantes pour le développement et le bien-être de l'humanité.

39. Un autre fait saillant de la situation actuelle est la prise de conscience croissante de la nécessité d'une collaboration accrue entre les pays en voie de

développement et les pays industrialisés, qui ressort clairement de la Déclaration de Tokyo sur les négociations commerciales générales, du 14 septembre 1973. Le développement des pays récemment apparus sur les marchés économiques mondiaux est une question qui intéresse tous les pays du monde et le commerce de certains produits primaires a donné lieu à l'établissement de liens plus étendus entre les pays développés et les pays en voie de développement, comme l'attestent les négociations qui ont lieu actuellement en vue de l'accord international sur le sucre et celles qui s'engageront sous peu pour le commerce international du café. Si, dans certains cas, les progrès accomplis par les pays en voie de développement pour améliorer leur situation économique et exploiter leurs ressources naturelles peuvent être qualifiés de sensationnels, l'économie ne suit pas une courbe régulière dans tous les pays et le développement ne peut être envisagé que dans une perspective à long terme. C'est de ces considérations que s'inspire le principe de la sécurité économique collective et l'élaboration d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats, deux initiatives de l'Organisation des Nations Unies fondées sur cet esprit d'étroite collaboration qui offre les meilleures garanties de paix et de développement pour tous les Etats.

40. Il ne fait aucun doute que la tâche essentielle de l'ONU doit porter sur la promotion du développement des Etats récemment apparus sur les marchés économiques; de leur côté, ces Etats doivent prendre les mesures voulues pour coordonner leurs initiatives propres avec l'assistance extérieure.

41. L'Italie, qui s'est toujours prononcée pour la libération des échanges commerciaux, accomplit actuellement un vaste effort pour moderniser ses structures économiques; elle jouera le rôle qui lui revient dans les négociations commerciales et monétaires. Elle tient à réaffirmer qu'elle souhaite élargir sa collaboration, non seulement économique mais culturelle, technique et scientifique, avec les pays en voie de développement dans divers secteurs et sous diverses formes, notamment par l'intermédiaire de l'ONUDI et du PNUD. A cet effet, plusieurs voies peuvent être envisagées, tant au niveau de l'entreprise privée qu'au niveau de l'Etat.

42. Pour conclure, le représentant de l'Italie tient à exprimer l'espoir que les liens de coopération et de compréhension mutuelle entre les Etats se resserreront encore dans l'intérêt de la paix et de la sécurité et pour le bien de l'humanité.

La séance est levée à 17 h 5.

1519^e séance

Lundi 1er octobre 1973, à 11 heures.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1519

Discussion générale (suite)

1. Mme THORSSON (Suède) dit que son pays attache une grande importance au rôle que l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer en engageant,

menant et consolidant l'action nécessaire sur le plan international pour améliorer considérablement les résultats qu'obtient la communauté internationale dans le domaine du développement.

2. A l'actif du bilan, les orateurs qui l'ont précédé ont souligné, à juste titre, le rapprochement actuel des grandes puissances qui, espère-t-on, ouvrira de nouvelles possibilités commerciales aux pays du tiers monde. La hausse des produits de base qui s'est produite en même temps, si brève qu'elle puisse être, a déjà sensiblement modifié la balance commerciale et la balance des paiements de certains pays en voie de développement, sinon de tous. Dans certains pays, la planification nationale s'est améliorée, des réformes ont été menées à bien et la production a augmenté. Il y a aussi des exemples de succès dans la lutte contre la pauvreté des masses et le chômage, de réformes dans les domaines de la santé publique et de l'éducation et de participation active de la population dans la lutte pour un meilleur avenir. De tels progrès ont été réalisés même dans des pays où le produit national brut par habitant est jugé très faible selon les indicateurs classiques.

3. En ce qui concerne les discussions internationales sur les questions de développement, Mme Thorsson ne partage pas l'opinion souvent exprimée qu'elles sont fastidieuses et inefficaces. Au contraire, on a enregistré d'importants progrès. Les vérités d'hier ont été mises en question, de vieilles idées ont été précisées et de nouvelles ont été émises. Cela permet d'espérer mieux comprendre le processus de développement et, par suite, fonder l'action sur une base plus stable et utiliser plus efficacement de maigres ressources. Il faut louer l'ONU de la façon dont elle a poursuivi ses efforts au cours des années récentes pour s'acquitter de fonctions normatives de plus en plus importantes. Ces fonctions doivent être considérées comme l'une des principales tâches de l'Organisation en tant que brain-trust de la communauté internationale, chef de file novateur dans le débat international et honnête courtier qui favorise le rapprochement des esprits entre pays et groupes ou blocs de pays.

4. Par exemple, tout récemment encore, on considérait comme évident que croissance économique soit plus ou moins synonyme de développement, que les chiffres moyens nationaux et internationaux de la production, du revenu, de la fortune, etc., donnent des informations significatives sur la situation des pays et du monde, et que les objectifs peuvent être exprimés essentiellement de façon quantitative et même globale. Ces conceptions sont aujourd'hui jugées étroites et simplistes. L'individu a remplacé les abstractions statistiques au centre du processus de développement et l'on reconnaît aujourd'hui que le développement doit prendre la forme d'une amélioration de la vie quotidienne de chacun. On a proposé de nouveaux indicateurs et de nouvelles façons de mesurer le progrès pour remplacer et compléter le critère traditionnel du produit national brut. Le "produit utile net", au niveau macro-économique, et le "seuil de pauvreté", au niveau micro-économique, sont des concepts qui pourront fort bien devenir prochainement des mots d'usage courant au sein des organismes des Nations Unies. Ce qui est important, c'est que ces nouveaux concepts ne sont pas le résultat de la seule réflexion mais sont aussi le produit de la confrontation des idées avec la réalité. Un exemple en est le concept de "pays en voie de développement les moins avancés", qu'on a reconnu très rapidement devoir mériter une attention spéciale.

5. Mais les progrès qu'on constate dans le débat international et les gains enregistrés par certains pays

dans le domaine du développement ont été contrebalancés par des échecs dans d'autres pays et, par-dessus tout, les progrès ont été effacés dans beaucoup de pays par l'augmentation rapide de la population. La première opération d'examen et d'évaluation de la Stratégie internationale du développement a révélé un tableau peu encourageant et a rendu difficile de contester la conclusion atteinte par le Comité de la planification du développement, à sa neuvième session¹, selon laquelle "la cause du développement a perdu de son élan". Des rapports alarmants ont été récemment reçus concernant la situation alimentaire mondiale en général et plus spécialement les conséquences de la grave sécheresse qui sévit dans la région sahélienne de l'Afrique occidentale. L'une des questions que l'on pose fréquemment de nos jours est de savoir combien de temps dureront les ressources de la planète, question qui s'applique particulièrement aux ressources énergétiques, et si le système écologique n'est pas surchargé. En même temps, la population mondiale ne cesse d'augmenter : l'augmentation nette depuis la vingt-septième session de l'Assemblée générale est de quelque 75 millions de personnes.

6. Il ne faut pas cependant se laisser paralyser par la déception. Au contraire, il faut considérer les doutes, les hésitations et même le désespoir qui caractérisent beaucoup de la discussion actuelle sur le développement comme indiquant que la communauté internationale se trouve à un tournant et que, par des efforts concertés et renforcés, on peut faire naître de nouvelles possibilités.

7. Certes, il n'y a pas de solution facile. Un certain nombre de problèmes différents mais liés entre eux doivent être attaqués sur plusieurs fronts de manière coordonnée, et il faudra préparer de façon systématique cette attaque qui devra se subdiviser en une série de mesures concrètes et pratiques mais harmonisées. Néanmoins, toutes les solutions ont ceci de commun qu'elles exigent une plus grande solidarité entre les individus et entre les nations que par le passé. Les intérêts, les privilèges et la puissance, précédemment considérés comme naturels et légitimes, devront être sacrifiés et le bien-être du grand nombre devra l'emporter sur les privilèges de quelques-uns.

8. Le sentiment de solidarité mondiale pourrait d'abord s'exprimer de façon concrète dans un consensus concernant la tâche principale de l'Assemblée générale dans le domaine du développement économique et social, à savoir l'opération d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement, qui constitue l'engagement le plus complet pris par la communauté mondiale pour une solidarité internationale en matière de développement. L'Assemblée générale pourrait concentrer son attention sur les problèmes concrets rencontrés par les individus, et l'amélioration de leur bien-être devrait être son principal souci. Le Gouvernement suédois espère sincèrement que tous les Etats Membres, en particulier les pays développés, réexamineront leur position dans cet esprit et feront les concessions nécessaires.

9. Les discussions et négociations sur l'examen et l'évaluation ont jusqu'ici porté sur le commerce et les mesures monétaires. C'est bien naturel, car les

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 5*, par. 29.

événements, notamment sur le plan monétaire, ont eu tendance à modifier les bases de la coopération économique non seulement entre les pays développés et les pays en voie de développement, mais également dans ces groupes de pays. Dans l'atmosphère qui prévaut, il est de nouveau nécessaire de souligner l'importance de l'aide publique au développement comme la forme la plus concrète de solidarité internationale, du point de vue du citoyen, c'est-à-dire du contribuable, dans les pays riches. L'aide publique au développement doit, selon la Stratégie, jouer un rôle majeur dans les efforts communs de développement de tous les pays. Il est probable que le courant total de cette assistance restera inférieur à l'objectif convenu de 0,7 p. 100; cela est dû principalement à la défaillance d'un petit nombre de pays dont l'aide était essentielle. La communauté internationale a toutes les raisons de continuer à presser ces pays de se conformer aux engagements qu'ils ont pris aux termes de la Stratégie. Plus précisément, il importe d'assurer que le transfert de ressources financières des pays riches aux pays pauvres à des conditions suffisamment souples et par l'intermédiaire des voies multinationales appropriées ne sera pas arrêté par le manque d'empressement ou la mauvaise volonté des gouvernements de ces pays. C'est une question de la plus grande urgence, même dans une situation où de nombreux pays développés connaissent le phénomène économique de la "stagflation" et, par suite, de graves conflits d'intérêts.

10. En soulignant l'importance de l'aide publique au développement, Mme Thorsson ne veut pas laisser entendre que la Commission devrait négliger les plus vastes aspects de la coopération pour le développement. Les débats qui ont lieu dans d'autres organes sur les problèmes de politique commerciale et sur les questions monétaires devront être pris en considération dans les délibérations et les décisions de la Commission. La Commission aura également à s'occuper des problèmes de caractère général tels que l'indépendance économique et politique des pays en voie de développement, sur lesquels l'attention de tous les pays du monde a été attirée à la suite des décisions prises lors de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973. La Stratégie s'inspire de la conviction que les pays en voie de développement devraient prendre des mesures pour mobiliser leurs ressources humaines et naturelles conformément à leurs propres priorités et que la communauté internationale se doit de répondre positivement à ces efforts. Aussi la délégation suédoise s'intéresse-t-elle vivement aux travaux entrepris dans le cadre des Nations Unies par le Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales dans le processus de développement et leurs incidences sur les relations internationales, créé en application de la résolution 1721 (LIII) du Conseil économique et social. Elle a noté que trois domaines feront l'objet d'études détaillées, à savoir : les effets des sociétés multinationales sur les pays de pénétration; la société multinationale et l'Etat-nation; la société multinationale et le système économique international. Elle a étudié avec intérêt l'important rapport établi par le Département des affaires économiques et sociales² et dont le Groupe est saisi, et en particulier la série des programmes d'action possi-

bles dont le résumé de ce document donne un aperçu, et elle attend avec impatience l'achèvement des travaux du Groupe et de son rapport final, qui est prévu pour l'été de 1974. La communauté internationale devrait répondre aux efforts déployés par les pays en voie de développement pour affirmer leur indépendance économique et politique, même lorsque ces efforts, sur le plan des politiques économiques, impliquent un transfert de propriété et de contrôle et un réajustement des forces économiques dans les relations internationales. Trop souvent, des efforts de ce genre ont fait l'objet de la méfiance et de critiques, et provoqué des réductions de transferts financiers et un isolement économique pur et simple. Une telle réaction constitue évidemment une violation de la Stratégie, ce que l'on devrait clairement faire comprendre au cours des opérations d'examen et d'évaluation.

11. Développant la question de l'indépendance politique, Mme Thorsson souligne que la solidarité internationale devrait s'étendre aux peuples qui se trouvent encore sous le joug de l'oppression coloniale. Le droit de tous les peuples à l'autodétermination a été sans cesse affirmé dans les organismes des Nations Unies et devant d'autres instances internationales. Un moyen efficace de promouvoir l'indépendance est d'aider les mouvements de libération, ainsi qu'il est recommandé dans les résolutions 2918 (XXVII) et 2980 (XXVII) de l'Assemblée générale et dans la résolution 1804 (LV) du Conseil économique et social. Les organismes des Nations Unies, et en particulier les institutions spécialisées, devraient jouer un rôle plus actif à cet égard et le Gouvernement suédois a présenté, pour examen, certaines suggestions quant aux moyens par lesquels les institutions spécialisées pourraient surmonter certains des obstacles juridiques et de procédure pour aider les mouvements de libération.

12. La notion selon laquelle le développement doit se concrétiser dans le mieux-être quotidien de l'individu s'applique de toute évidence à la question de l'alimentation car tout être humain a assurément le droit d'être convenablement nourri. La pénurie alimentaire qui se fait vivement sentir dans le monde depuis quelques mois est un sujet de grave préoccupation. L'avenir ne doit peut-être pas nécessairement être envisagé avec pessimisme, mais il est absolument nécessaire que des mesures soient prises rapidement pour donner à l'humanité les moyens essentiels d'accroître la production alimentaire et de la maintenir à un niveau soutenu. En même temps, une assistance prompte et efficace devrait être fournie aux pays où la sécheresse, l'inondation ou d'autres catastrophes ont plongé de vastes secteurs de la population dans la faim et la misère. On doit s'attaquer au problème de manière à répondre tant à des besoins à long terme et à moyen terme qu'aux besoins urgents. A long terme, on ne pourra trouver de solution permanente au problème alimentaire mondial que dans l'accroissement soutenu de la production alimentaire dans les pays en voie de développement eux-mêmes. C'est une entreprise de grande envergure qui nécessite par-dessus tout la mobilisation de l'active participation des peuples des pays en voie de développement, et en particulier de leurs populations rurales. Pour être efficace, la stratégie à adopter doit tenir compte des facteurs écologiques, climatiques et hydrologiques, qui présentent une importance vitale, et également prévoir des mesures qui visent à accroître la productivité dans

² *Les sociétés multinationales et le développement mondial* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.11).

un avenir plus immédiat, telles que l'irrigation, la sélection des semences, l'utilisation d'engrais, les facilités de crédit et une amélioration fondamentale des services de vulgarisation et de commercialisation. A moyen terme, la planification devrait viser à empêcher que des pénuries se produisent avant que les efforts à long terme aient eu leurs effets. La nécessité s'impose d'un certain programme de stockage, ainsi que l'a proposé le Directeur général de la FAO, en particulier à la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social (1861ème séance). La communauté internationale devrait également fournir une assistance prompte et efficace aux victimes de catastrophes tant naturelles que causées par l'homme. Mais même si les trois mesures précitées s'avèrent satisfaisantes, un redoublement d'efforts sur le plan multinational est nécessaire en ce qui concerne la recherche scientifique dans le domaine agricole, l'accroissement des investissements pour la construction des réseaux d'irrigation, la production d'engrais, la construction d'entrepôts et le renforcement du dispositif d'aide internationale en cas de catastrophe. Le problème alimentaire mondial illustre de manière frappante l'urgente nécessité de renforcer le sentiment de la solidarité mondiale, qui doit se traduire dans le concret par un plan d'action bien conçu destiné à répondre tant à des besoins urgents qu'à des besoins à moyen et à long terme.

13. Dans sa déclaration liminaire à la 1516ème séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une analyse impressionnante du rôle que le progrès scientifique et technique peut et doit jouer dans le développement économique et social, lorsqu'il est appliqué judicieusement, constructivement et avec perspicacité au processus de modernisation. La communauté internationale se doit de trouver une formule de transfert de techniques aux pays en voie de développement qui puisse modifier sensiblement la répartition des ressources mondiales dans ce domaine et, de ce faire, assurer aux pays en voie de développement une plus grande indépendance technique et économique. Il importe de trouver un moyen de remplacer les sociétés multinationales ou d'y ajouter en tant que source principale de techniques pour les pays du tiers monde et, par-dessus tout, pour donner à ces derniers la possibilité de déterminer le choix des techniques à introduire. Des efforts sont déployés à cette fin dans diverses parties du monde, mais, comme l'a fait observer le Secrétaire général adjoint, rien ne saurait exempter le système des Nations Unies d'une responsabilité qu'il a reconnue depuis 1963 sans véritablement l'assumer. Il faut espérer que l'étude sur les sociétés multinationales l'aidera à orienter son action dans le sens voulu.

14. Mais l'Organisation a de plus vastes responsabilités encore. Une tâche importante est d'entreprendre des travaux qui aboutiront à la formulation d'une politique scientifique et technologique globale tenant compte des besoins spéciaux des pays en voie de développement. Une très pertinente conclusion énoncée par l'OCDE dans un rapport établi en 1971 est que les progrès et une application accrue de la technique nécessiteront une expansion substantielle de l'action internationale. Il importe donc d'élaborer une politique scientifique globale dans le système des Nations Unies. De plus, la nature des immenses progrès scientifiques et techniques qui seront réalisés, semble-il, dans un avenir relativement proche et le

coût exorbitant prévu de l'élaboration de programmes technologiques — du moins dans certains secteurs — sont tels qu'il est absolument nécessaire de mettre sur pied un dispositif international de prévision et d'évaluation du développement technologique, dont l'objectif serait d'aider à promouvoir un développement technologique aussi équilibré que possible, à prévenir les effets nuisibles dans toute la mesure possible et à observer les effets du progrès technique sur l'économie et sur l'ensemble de la société. Il est essentiel que les pays en voie de développement évitent des erreurs coûteuses lorsqu'ils appliquent des nouvelles techniques à leur processus de développement. Une fois de plus, une action de cette nature sera l'expression d'une solidarité mondiale véritable.

15. La notion de la solidarité mondiale dans le processus de développement est ordinairement envisagée sous l'angle des relations entre les pays développés et les pays en voie de développement. Mais la solidarité doit également régner entre les pays en voie de développement eux-mêmes et, pour cette raison, il est encourageant de noter que le système des Nations Unies, et en particulier le PNUD, a été l'instrument qui a servi de base à l'accroissement de la coopération dans le domaine du développement parmi les pays en voie de développement. Est également encourageante la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa seizième session³ selon laquelle un des principes devant gouverner la répartition des ressources totales disponibles pour les chiffres indicatifs de planification, pendant la période 1977-1981, sera d'assurer une part considérablement accrue de ces ressources pour aider les pays au bas de l'échelle en ce qui concerne le produit national brut par habitant; il faut espérer que le même esprit se manifesterà en d'autres manières au cours de la présente session de l'Assemblée générale. En outre, on devrait se souvenir que la solidarité internationale commence chez soi. La Stratégie internationale du développement et le document de travail relatif à la première opération d'examen et d'évaluation d'ensemble des progrès dans l'application de la Stratégie présenté à l'Assemblée générale par le Conseil économique et social [résolution 1827 (LV) du Conseil, annexe] soulignent l'importance des réformes structurelles telles que la réforme agraire et la redistribution du revenu, qui visent à améliorer le bien-être de l'individu dans les pays en voie de développement.

16. Il y a deux autres aspects du concept de solidarité mondiale auxquels la délégation suédoise attache une importance considérable. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm du 5 au 16 juin 1972, a prouvé sans l'ombre d'un doute que la condition de la biosphère préoccupe au plus haut point tant les pays riches que les pays pauvres et qu'il est nécessaire d'entreprendre une action commune afin de protéger et d'améliorer l'environnement. Les principes qui doivent régir une action concrète dans ce domaine ont été énoncés dans le Plan d'action pour l'environnement adopté par la Conférence de Stockholm et que depuis lors l'Assemblée générale a fait sien [résolution 2994 (XXVII) de l'Assemblée]. Il est bien sûr naturel que des pays qui ont atteint des niveaux de développement différents considèrent les problèmes de l'environnement dans une optique différente et que les divers groupes de pays accordent un rang de priorité

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 2A*, par. 90

différent à la tâche à entreprendre. Dans de nombreux cas, la communauté internationale devra accepter des compromis. Néanmoins, tous les pays feraient preuve de solidarité internationale s'ils ne perdaient jamais de vue l'objectif ultime — créer un environnement meilleur pour tous.

17. A bien des égards, l'action continue que l'on engage actuellement sur le plan international pour protéger et améliorer l'environnement représente une conception nouvelle dans laquelle la solidarité internationale devient solidarité mondiale en raison des efforts déployés pour conserver la planète Terre pour les générations futures. Aussi est-il particulièrement opportun que la prochaine étape sur la voie de la solidarité mondiale soit constituée par le Congrès mondial de la population qui doit se tenir en août 1974 à Bucarest.

18. La délégation suédoise considère ce congrès comme un événement qui va bien au-delà d'un examen de la situation démographique mondiale en soi. Elle espère que le Congrès reconnaîtra nettement le fait que les problèmes de population doivent être envisagés sous l'angle du rapport existant entre le nombre d'hommes qui vivent sur la terre et la quantité de ressources matérielles disponibles dans le monde et ainsi s'imposera également à l'attention des pays industriellement avancés, où le niveau de consommation par habitant est élevé. La délégation suédoise espère aussi qu'à l'issue du Congrès mondial de la population les questions relatives aux ressources disponibles et à leur répartition, à l'environnement, à la situation de la population et, en particulier, aux interrelations entre ces questions, seront inscrites en permanence à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies et bénéficieront d'un rang de priorité. Il convient donc de prier instamment les gouvernements qui ne participent pas directement aux préparatifs du Congrès d'examiner le plus tôt possible la contribution qu'ils peuvent y apporter. Comme suite à sa participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, le Gouvernement suédois est heureux d'accueillir actuellement le Colloque sur la population, les ressources naturelles et l'environnement qui, espère-t-on, établira l'importance et la nature des liens existant entre le facteur population, d'une part, et les ressources et l'environnement, d'autre part.

19. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, la décision de l'Assemblée générale [résolution 3019 (XXVII)] de placer le Fonds sous l'autorité du Conseil d'administration du PNUD a permis de prendre plusieurs mesures satisfaisantes concernant la gestion du Fonds, son règlement financier et l'orientation de ses activités opérationnelles. Ces mesures doivent former une base solide pour un développement continu, heureux et efficace du Fonds.

20. Seule une compréhension profonde de la part de l'opinion publique de la nature du processus de développement et de l'importance de la coopération internationale peut permettre un engagement envers la cause du développement et une recherche d'expressions de solidarité mondiale. La Stratégie internationale du développement a énoncé clairement que la mobilisation de l'opinion publique tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement est un aspect essentiel des activités de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le

développement [voir résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale]. La Suède déploie des efforts considérables pour faire prendre conscience tant des problèmes et des aspirations des pays en voie de développement que de la responsabilité qui incombe aux pays développés de contribuer à accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement. Un des aspects importants du programme d'information du Gouvernement suédois est qu'il s'appuie sur les mouvements dits populaires — syndicats, communautés religieuses et associations éducatives — pour atteindre toutes les couches de la société. Le Gouvernement suédois a récemment créé un groupe consultatif chargé de mettre au point les principes et d'élaborer les mesures pratiques qui permettront de trouver des moyens plus efficaces de diffusion de l'information et de mobilisation de l'opinion publique. Les crédits budgétaires en faveur du programme d'information ont presque doublé depuis le dernier exercice financier et s'élèvent actuellement à 8 millions de couronnes suédoises, soit près de 2 millions de dollars.

21. Pour contribuer à la solution des problèmes cruciaux contemporains qui de plus en plus acquièrent une dimension mondiale — développement, redistribution des ressources tant à l'intérieur des nations qu'entre elles, justice sociale réelle et protection de l'environnement — les activités entreprises à l'échelon national et sur le plan international présupposent toutes une Organisation des Nations Unies qui soit l'incarnation du sentiment de solidarité mondiale, et une Organisation des Nations Unies qui devra se développer et s'affermir considérablement si l'on veut pouvoir envisager l'avenir avec une confiance raisonnable. Mme Thorsson tient à s'associer à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle : "L'Organisation des Nations Unies ne saurait se nourrir de discours solennels exprimant une approbation et un soutien dénués de conviction, de réalisme et de volonté de participation. Si nous voulons qu'elle devienne l'Organisation dont les gouvernements et les peuples ont besoin et qu'exigent leurs problèmes, nous devons constamment veiller à comprendre les modifications radicales qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, à procéder aux ajustements nécessaires et, lorsqu'il le faut, à mettre au point des méthodes et des mécanismes nouveaux⁴". C'est à cette tâche difficile que les Etats Membres et leur gouvernement doivent s'attaquer en cette période cruciale.

22. M. GEHLHOFF (République fédérale d'Allemagne) déclare que la politique d'aide bilatérale au développement du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est un fait établi depuis de nombreuses années. L'expérience acquise dans ce domaine a conduit le Gouvernement fédéral à axer ses efforts sur l'harmonisation dans toute la mesure possible de l'aide bilatérale qu'il apporte au développement avec l'aide multilatérale. Avant l'admission de la République fédérale à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement a participé activement à l'élaboration de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et, dans une lettre⁵, en date du

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 1A*, sect. II.

⁵ Transmise pour information aux missions permanentes des Etats Membres, le 26 octobre 1970.

22 octobre 1970, adressée au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général à l'occasion de l'adoption de la Stratégie le 24 octobre, a déclaré que son action serait guidée par les principes énoncés dans la Stratégie. Son objectif au cours de la Décennie est donc de promouvoir le progrès économique et social des pays en voie de développement dans le cadre d'un système mondial de coopération en vue d'améliorer les conditions d'existence des peuples des pays en voie de développement, et par conséquent sa politique de développement est partie intégrante de sa conception de politique générale et s'inscrit dans le cadre de ses relations avec les pays étrangers.

23. Dans le contexte de ses objectifs politiques, le Gouvernement fédéral attache une importance primordiale à l'amélioration de la triste situation alimentaire qui règne dans de nombreuses parties du monde. Dans son discours à l'Assemblée générale, le 26 septembre 1973 (2128ème séance plénière), le Chancelier fédéral a déclaré que là où règne la famine il ne peut y avoir de paix à la longue et il a souligné la nécessité urgente qu'il y a non seulement de déterminer les quantités de denrées alimentaires nécessaires pour protéger de la famine de nombreuses parties de l'humanité, mais également de déterminer si les Etats sont prêts à accepter ou non les règles indispensables pour réaliser cet objectif.

24. Lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Conseil économique et social, plusieurs représentants des pays en voie de développement ont fait part de l'inquiétude que leur causaient les tendances de la politique de détente entre l'Est et l'Ouest qui, à leur avis, pouvaient conduire à une situation où les intérêts des pays en voie de développement risquaient d'être quelque peu négligés. Ils ont demandé quel rôle serait laissé à l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement à la suite du processus de détente. De l'avis du Gouvernement fédéral, la détente ne saurait être limitée à ses éléments politiques et militaires, elle doit au contraire être un processus qui dépasse les structures anciennes des relations intergouvernementales. Pour être réelle la paix doit être fondée sur une diminution des tensions sociales et économiques qui règnent dans le monde, et dans sa politique en faveur du développement le Gouvernement fédéral accorde un rang de priorité élevé à la lutte pour la justice sociale et contre la pauvreté des masses et le chômage. Cette conception de la détente ne s'oppose pas aux intérêts des pays en voie de développement; au contraire, elle permet aux activités des Nations Unies pour le développement d'acquiescer une dimension nouvelle. Il serait prématuré de définir les rapports qui doivent exister entre la détente, le développement et le rôle des Nations Unies, mais ce qui est important c'est qu'existe la volonté de coopérer et d'aboutir à des compromis. Lors de l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères, lors de son intervention devant l'Assemblée générale (2119ème séance plénière), a rejeté la distinction qu'implique l'emploi de l'expression "tiers monde" et a plaidé en faveur d'une déclaration de solidarité, comme citoyens d'un seul et même monde, dans la lutte contre la pauvreté. Le Ministre des affaires étrangères a estimé que, s'il y a une politique capable de réaliser ce but, c'est la politique de détente à laquelle son gouvernement contribue;

la détente n'est pas censée avoir un caractère d'exclusivité, elle doit profiter à tous dans la mesure où la diminution des affrontements libère des énergies qui pourront alors s'employer à surmonter l'injustice économique et sociale.

25. Le Gouvernement fédéral attache la plus grande importance à l'opération d'examen et d'évaluation des objectifs et des principes de la Stratégie internationale du développement. Dans un monde où les questions économiques sont de plus en plus complexes et interdépendantes, une politique de développement efficace exige la coopération à l'échelle mondiale; c'est pourquoi la politique du Gouvernement fédéral en la matière s'inscrit dans le cadre de la Stratégie et est fondée sur les mesures qui y sont préconisées. L'opération d'examen et d'évaluation d'ensemble des progrès réalisés est une innovation importante de la deuxième Décennie par rapport à la première. La délégation de la République fédérale a suivi avec intérêt les discussions qui ont déjà été consacrées à l'opération d'examen et d'évaluation et se félicite des résultats obtenus à Genève, lors de la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social, avec l'élaboration du document de travail annexé à la résolution 1827 (LV) du Conseil; si l'on parvenait à un consensus sur ce document, cela serait d'une extrême importance pour la coopération entre pays développés et pays en voie de développement. La délégation de la République fédérale prendra une part active à la suite de la discussion sur cette question et parlera plus en détails ultérieurement, au titre du point 46 de l'ordre du jour, du premier rapport d'ensemble du Secrétaire général sur l'opération d'examen et d'évaluation ainsi que sur la question de la révision de la Stratégie, notamment de l'adoption d'objectifs quantifiés dans le domaine de la science et de la technique.

26. L'application de la science et de la technique au développement — secteur où l'écart s'accroît entre pays développés et pays en voie de développement — est un important aspect de l'activité dans ce domaine. Le *Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement*⁶ souligne notamment que le transfert de techniques des pays développés aux pays en voie de développement devrait se faire en tenant compte de la situation particulière des seconds. Pour le Gouvernement fédéral, les politiques de développement doivent coïncider avec cette attitude; à la deuxième session du Groupe intergouvernemental du transfert des techniques, la délégation de la République fédérale a annoncé que son gouvernement avait l'intention de créer un centre d'information technique qui, comme l'a recommandé la CNUCED dans sa résolution 39 (III)⁷, coopérera avec les organismes correspondants dans les pays en voie de développement. Les travaux commenceront en octobre 1973 et le centre devrait être prêt à fonctionner en 1974. Il sera chargé de rassembler des renseignements sur les procédés de fabrication susceptibles d'intéresser particulièrement les pays en voie de développement, de favoriser dans les pays en voie de développement la création et l'expansion d'instituts fonctionnant en association, d'informer les pays en

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.II.A.18/Rev.

⁷ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I : Rapport et Annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A.

voie de développement par l'intermédiaire de ces instituts, d'encourager les études et recherches sur les techniques appliquées, principalement dans les pays en voie de développement eux-mêmes, d'établir des contacts entre les entreprises de pays en voie de développement et celles de la République fédérale en vue d'instaurer une coopération technique, de développer systématiquement le mécanisme d'aide au développement de la République fédérale, particulièrement en matière de techniques appliquées, et de centraliser des renseignements sur les brevets et licences qui peuvent intéresser les pays en voie de développement. Ce centre représente une initiative importante et concrète pour un transfert des techniques qui tiennent compte du niveau du développement scientifique et technique de chaque pays en voie de développement et il nouera sans aucun doute un dialogue constructif avec les Nations Unies.

27. Le but de toute politique de développement est de permettre aux pays en voie de développement d'entretenir des relations économiques sur un pied d'égalité. La République fédérale d'Allemagne, membre de la CEE et qui a un important commerce extérieur, régit par une politique de libéralisme et d'ouverture vers l'extérieur, soutiendra toutes les initiatives visant à favoriser le libre développement des échanges dans le monde et à faire en sorte que les relations commerciales se développent de façon rationnelle. Ce faisant, elle tiendra compte de la situation spéciale des pays en voie de développement dans ce secteur.

28. La réunion ministérielle du GATT, qui s'est tenue à Tokyo du 12 au 14 septembre 1973, est importante aussi bien du point de vue de la politique de développement que pour la politique commerciale. On peut considérer la Déclaration qu'elle a adoptée comme une affirmation de la volonté politique de tous les pays d'instaurer une coopération commerciale internationale et de renforcer les relations économiques internationales. Les éléments les plus importants de cette déclaration sont que tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas parties au GATT, pourront participer aux futures négociations, que ces négociations auront pour principal objectif de développer et de libéraliser progressivement le commerce mondial et d'assurer des avantages supplémentaires dans ce domaine aux pays en voie de développement, qu'elles porteront principalement sur les obstacles, d'ordre douanier ou non, au commerce dans les secteurs industriel et agricole, notamment en ce qui concerne les produits tropicaux, et sur un réexamen de la clause de protection, que les entretiens se feront à partir d'un système de compensation globale, les pays en voie de développement étant exemptés des obligations de contrepartie qui seraient incompatibles avec leurs besoins en matière de développement, de finance et de commerce, et que des mesures spéciales seront prévues en faveur des pays les moins avancés. L'accord intervenu entre la CEE et les Etats-Unis quant à l'interdépendance des négociations commerciales et monétaires était une condition *sine qua non* à l'adoption de cette déclaration; les deux parties ont reconnu que le commerce mondial ne peut être libéralisé que si l'on essaie en même temps d'établir un système monétaire stable. La délégation de la République fédérale est persuadée qu'avec cette déclaration on dispose d'une base solide pour les prochaines négociations, qui doivent avoir lieu en 1974.

29. Le Gouvernement fédéral se félicite de voir les pays en voie de développement participer à la réforme du système monétaire international et il estime qu'il faut tenir compte de leur désir de disposer de devises étrangères en quantité suffisante. Il est donc en faveur d'une participation de ces pays à la création de nouveaux droits de tirage spéciaux, qui devraient être accordés en tenant compte à la fois de la nécessité de maintenir la stabilité et des besoins de la collectivité internationale. Il est de l'intérêt des pays en voie de développement comme de celui des pays industrialisés de renforcer la confiance en ces droits en tant que moyen de réserve accepté sur le plan international et de réformer le système monétaire international de façon à ce qu'il fonctionne correctement.

30. Le Conseil d'administration du PNUE a tenu sa première session à Genève en juin 1973; le compromis intervenu à cette occasion justifie l'espoir d'une action positive des Nations Unies dans ce domaine. Du fait de sa complexité, la notion d'environnement ne se prête pas toujours à des définitions précises et lors de sa deuxième session, en mars 1974, le Conseil d'administration devrait avoir la possibilité de débattre objectivement des questions dont il sera saisi afin que les programmes qu'il sera amené à exécuter aient été adoptés sur la base d'un consensus aussi large que possible. Le Gouvernement fédéral sait que les politiques nationales en matière d'environnement ne doivent pas être menées aux dépens des pays en voie de développement; il s'efforcera de contribuer au succès du PNUE.

31. Revenant au rapport entre la détente, le développement et le rôle que devrait jouer l'ONU à l'avenir, M. Gehlhoff passe à la question de la politique de développement européenne. Le Gouvernement fédéral est favorable à l'application par étape, par la CEE et ses membres, d'une politique de développement globale qui permette à la CEE d'accroître ses moyens d'apporter une aide technique et financière aux pays non associés ainsi que ses possibilités de mieux coordonner et harmoniser les mesures d'assistance bilatérale adoptées par ses membres. La CEE, qui est le premier partenaire commercial des pays en voie de développement, a de ce fait une responsabilité toute particulière en ce qui concerne leur participation au commerce mondial sur un pied d'égalité.

32. La délégation de la République fédérale d'Allemagne se laissera guider par le principe que l'entente n'est possible que grâce à un dialogue franc et objectif menant à un consensus. A ce propos, il ne faut pas considérer un consensus comme une formule vide, correspondant au plus petit dénominateur commun, mais comme l'expression de ce que la communauté internationale peut réaliser en coopération. Ainsi conçu, il peut être à la base d'une coopération fructueuse.

Organisation des travaux

33. M. CORDOVEZ (Secrétaire de la Commission) invite les délégations qui ont exprimé le désir d'intervenir dans la discussion générale à indiquer quand elles souhaitent le faire.

34. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) dit que le retard que pourraient prendre les travaux de la Commis-

sion préoccupe sa délégation; il serait bon que les séances commencent à l'heure. D'autre part, les délégations qui désirent intervenir dans la discussion générale pourraient peut-être formuler ce qu'elles ont à dire lorsque la Commission en viendra à d'autres points de l'ordre du jour. De toute façon, la délégation britannique estime que les débats sur le point 101 (Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en sa faveur) devraient commencer à

la date prévue étant donné que des spécialistes de divers pays viendront à New York spécialement à cette occasion.

35. Le **PRESIDENT** espère qu'à l'avenir les délégations s'efforceront de faire en sorte que les séances puissent commencer 15 minutes au plus après l'heure prévue.

La séance est levée à 12 h 5.

1520^e séance

Mardi 2 octobre 1973, à 10 h 45.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1520

Discussion générale (suite)

1. M. ELIASHIV (Israël) remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de sa déclaration liminaire, à la 1516^e séance, sur la situation économique mondiale. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'événements et de facteurs qui peuvent avoir une grande portée ont marqué les relations internationales et sont de nature à amener des changements non seulement dans les relations politiques, mais également dans les relations économiques de la communauté internationale et dans son développement. Depuis 1970, d'importants événements ont contribué à définir et formuler divers aspects des relations et des aspirations internationales; ce sont : la troisième session de la CNUCED, en avril-mai 1972; la création du PNUE [résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale]; et l'attention explicite consacrée à des questions telles que la sécurité économique collective, le désarmement et le développement, la charte des droits et des devoirs économiques des Etats, les sociétés multinationales, ainsi que l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée] et le processus d'examen et d'évaluation de la Stratégie. Un examen des récents débats et rapports ainsi que du développement des nations montre un intérêt croissant de la part de beaucoup pour les éléments inhérents à la philosophie du développement économique, tels la justice sociale et la croissance économique, la croissance économique en tant que question morale, la croissance économique rapide et la redistribution du revenu, la technique efficace et la technique inefficace, et enfin la qualité de la vie. Toutefois, le développement économique n'est pas un but en soi. C'est un moyen vers la réalisation d'une société saine, progressiste et juste.

2. La pauvreté, la faim, les taudis, la maladie, l'affaiblissement physique et le manque d'instruction caractérisent encore les conditions de vie des deux tiers de la population mondiale. Malgré les programmes d'aide bilatérale, multilatérale et mondiale, l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement continue à grandir et grandira encore davantage, essentiellement par suite de l'augmentation

rapide de la population et l'accroissement du chômage. De plus, la situation économique mondiale actuelle, la croissante incertitude concernant les arrangements monétaires, les échanges et l'inflation sont un grave sujet de préoccupation et d'inquiétude pour la plupart des Etats Membres, en particulier pour les pays en voie de développement. Les modifications et remaniements successifs des taux de change internationaux et leur caractère incertain, les négociations commerciales, le mécontentement concernant les termes de l'échange et l'inflation caractérisent la situation actuelle et causent une profonde inquiétude pour le bien-être des pays en voie de développement. Il convient ici de mentionner tout spécialement le rôle que les droits de tirage spéciaux du FMI jouerait dans les réserves en devises étrangères des pays en voie de développement et dans le financement de leur développement. La délégation israélienne appuie sans réserve la Stratégie internationale du développement non seulement en tant qu'un cadre d'idées important pour le progrès des pays en voie de développement, mais également en tant qu'une série de directives sur l'action à mener pour atteindre les objectifs fixés. Elle constitue également un guide pour les mesures que doivent prendre les pays développés, les obligations qui incombent aux divers pays en voie de développement et la coopération entre les pays en voie de développement. La Stratégie offre le plan d'un consensus et le cadre d'un dialogue plus constructif entre les nations.

3. Les divers rapports dont la Commission est saisie montrent que les progrès ont été insuffisants et que souvent on ne s'est même pas attaqué de façon active et efficace aux problèmes du développement. C'est ainsi qu'en 1972 un tiers seulement des pays en voie de développement du monde ont dépassé l'objectif global de 6 p. 100 pour le taux de croissance annuel; la moitié n'ont pas réussi à atteindre même 5 p. 100 et un cinquième environ des pays en voie de développement ont vu diminuer le revenu par habitant. Ces derniers groupes représentent environ 40 p. 100 de la population des pays en voie de développement. On estime que, dans l'ensemble, la production agricole du monde en voie de développement a diminué de 1,6 p. 100 de 1971 à 1972, après avoir augmenté dans la même proportion au cours des 12 mois précédents. Dans la Stratégie internationale du développement,